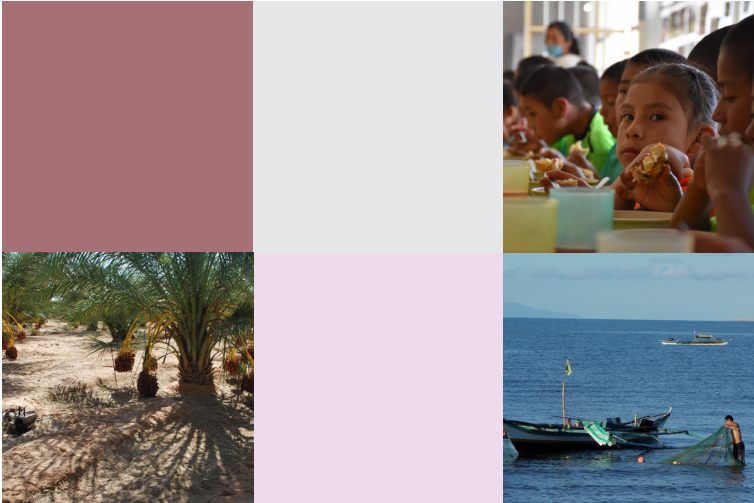




Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Services juridiques pour le développement

Contribuer au développement agricole
durable au moyen de cadres
et pratiques juridiques adaptés



L'importance de cadres juridiques adaptés pour le développement durable

Les questions de l'alimentation et de l'agriculture sont au cœur des objectifs de développement durable (ODD) et la communauté internationale s'est engagée à contribuer au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030). Les efforts déployés dans des domaines complexes, par exemple celui de la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition, ainsi que la lutte mondiale contre les effets du changement climatique, font partie des principaux domaines d'action. Il s'agit également de promouvoir une croissance inclusive, des sociétés fortes et résilientes et une gestion durable des ressources naturelles.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle, droits fonciers, qualité de l'eau ou encore appui au niveau local en matière de lutte contre les répercussions du changement climatique: l'existence de législations et de cadres de gouvernance bien conçus est essentielle pour assurer un développement agricole durable.

Les cadres juridiques contribuent à:

- *renforcer* les bases nécessaires à l'élaboration d'une bonne gouvernance;
- *faciliter* la participation de tout type de parties prenantes, des autorités centrales aux communautés rurales;
- *protéger* les droits et définir des devoirs et des responsabilités spécifiques;
- *établir* des règles fiables, adaptées et justes pour encourager les investissements et ouvrir des débouchés commerciaux;
- *définir* des principes en matière de responsabilité environnementale.

Service droit et développement

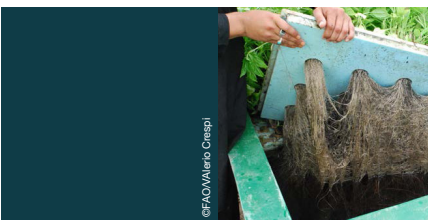
La FAO fournit un appui juridique aux États Membres et contribue à l'élaboration de traités internationaux et d'autres types d'instruments normatifs. Il mène également des activités de recherche, publie des études et des rapports juridiques et tient à jour des bases de données qui répertorient des législations nationales et des accords internationaux relatifs à l'alimentation et à l'agriculture.

Principaux services:

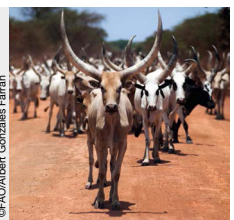
- mener des activités de conseil juridique à l'intention des États Membres, d'organisations régionales et des bureaux décentralisés de la FAO;
- mettre à disposition de tous des informations à jour relatives à des questions juridiques et de politique, par l'intermédiaire de bases de données;
- mener des études et des activités de recherche sur des questions juridiques importantes et pertinentes;
- fournir un appui au renforcement des capacités des pays en matière de principes et de techniques juridiques et institutionnels.

La méthodologie de prestation de services juridiques est multidisciplinaire, participative, indépendante et adaptée aux différents contextes.

Nos services sont disponibles au siège de la FAO et dans certains bureaux décentralisés.



©FAO/Valerio Crispi



©FAO/Albert Gonzalez Ferran

PROCESSUS DE RÉDACTION LÉGISLATIVE

PROJET

Un projet est élaboré (financements, produits, calendrier, plan de travail, etc.)

EXAMEN

La FAO examine, avec les experts nationaux, le cadre législatif et institutionnel

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fournit à la FAO des orientations élaborées sur la base des recommandations

GOVERNEMENT

La FAO fournit un appui au gouvernement pendant l'examen du projet de loi

TEXTE FINAL

La FAO examine les résultats des consultations ainsi que les contributions du gouvernement et présente la version finale du texte accompagnée d'une note explicative à l'intention des autorités nationales

01



GOVERNEMENT

Le gouvernement sollicite l'aide de la FAO pour rédiger ou réformer une loi sur l'utilisation des terres

02



LANCEMENT

Lancement du projet: la FAO consulte les interlocuteurs nationaux, par exemple les ministères concernés

03



04



SOUSSION

La FAO présente au gouvernement un rapport contenant des recommandations législatives

05



06



FEU VERT & PROJET DE LOI

Le gouvernement donne son feu vert à la FAO. La FAO rédige un projet de loi (amendement ou nouvelle loi)

07



08



CONSULTATIONS

La FAO élabore un projet de loi révisé aux fins des consultations entre le gouvernement et les parties prenantes nationales

09



10



11



LOI

Le projet de loi est adopté



©FAO/Valerio Crespi



©FAO/Salvaglia Cognetti De Mantis

Domaines d'action

- santé et production animales;
- changement climatique et agriculture intelligente face au climat;
- emploi rural décent;
- associations d'agriculteurs, y compris coopératives;
- pêches et aquaculture;
- sécurité sanitaire et qualité des aliments;
- sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- forêts;
- gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts;
- gestion des pesticides;
- protection des végétaux;
- droit à l'alimentation;
- institutions rurales et secteur agro-alimentaire;
- alimentation et nutrition en milieu scolaire;
- semences;
- alimentation et agriculture durables;
- échanges commerciaux, y compris harmonisation des législations nationales avec les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- gestion de l'eau;
- espèces sauvages.

IMPACT DES LOIS

La FAO élabore un projet de loi à partir des orientations fournies par le gouvernement

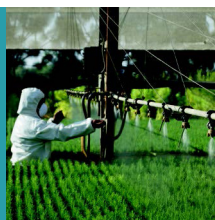


INCIDENCES GLOBALES :

LES MOYENS D'EXISTENCE DES PÊCHEURS SONT PROTÉGÉS



©FAO



©FAO/Fernando Reyes Pantoja

Nos services

Services de conseil à l'intention des États Membres

Les États Membres et les organisations intergouvernementales régionales, par exemple les communautés économiques ou les organismes s'occupant des pêches, peuvent solliciter l'appui de la FAO pour l'analyse et l'amélioration de leurs régimes juridiques relatifs à l'alimentation, à l'agriculture et à la gestion des ressources naturelles. Ces activités, menées à la lumière des objectifs stratégiques de la FAO et des objectifs de développement durable, visent à promouvoir l'harmonisation des régimes juridiques avec les obligations et les normes internationales dans ce domaine.

Des centaines de projets consultatifs menés sur les cinq continents ont contribué à une grande diversité d'activités de réforme législative menées dans de nombreux domaines. Le niveau de l'appui fourni varie en fonction des besoins spécifiques des pays ou des organes régionaux. Les juristes de la FAO donnent également des avis en matière de réforme institutionnelle. Il peut s'agir par exemple de mettre en place des autorités centrales chargées de l'alimentation.

Recherches sur l'évolution du droit dans le monde

La FAO joue un rôle moteur dans la réalisation et la promotion de recherches et d'études sur les évolutions marquantes du droit en matière d'agriculture et de ressources naturelles, notamment dans le domaine du changement climatique. Outre les rapports qu'il présente lors de réunions internationales, la FAO élabore des publications de référence, notamment des études législatives et des rapports juridiques, ainsi que des guides et des boîtes à outils. L'ensemble de ces documents sont conservés dans les archives de la FAO, qui peuvent être consultées sur le site web de l'Organisation (www.fao.org).

Bases de données relatives à des études et recherches

L'une des principales responsabilités de la FAO est de veiller à ce que les législations nationales et les accords internationaux dans les domaines relevant de son mandat aient une large diffusion. À cette fin, plusieurs bases de données juridiques ont été élaborées. Elles sont régulièrement mises à jour.

- **FAOLEX**
est la plus grande base de données en accès libre au monde rassemblant des législations, des politiques et des règlements nationaux relatifs à l'alimentation et à l'agriculture. Elle contient plus de 130 000 textes législatifs et documents d'orientation concernant plus de 200 pays, territoires et communautés économiques régionales.
- **AQUALEX**
rassemble des législations et des accords relatifs aux ressources en eau nationales ou inter-États. En accès libre, cette base de données peut être consultée par les parties prenantes qui souhaitent un complément d'informations sur les cadres législatifs et réglementaires relatifs aux ressources en eau.

Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités régionales et nationales axé sur les aspects juridiques et institutionnels en matière de production agricole et alimentaire et de gestion des ressources naturelles demeure un domaine d'action important.

Dans ce cadre, la FAO dispense des formations et mène des projets de conseil juridique au niveau national. Des formations spécialisées peuvent également être organisées. Parfois, des juristes des États Membres séjournent au Siège de la FAO dans le cadre de «stages», en fonction des financements externes disponibles. Les juristes ont ainsi l'occasion d'élaborer des législations nationales sous la direction de fonctionnaires de la FAO et de participer et contribuer aux activités de recherche menées sur les aspects juridiques de questions relatives à l'agriculture et aux ressources naturelles.



Portée mondiale

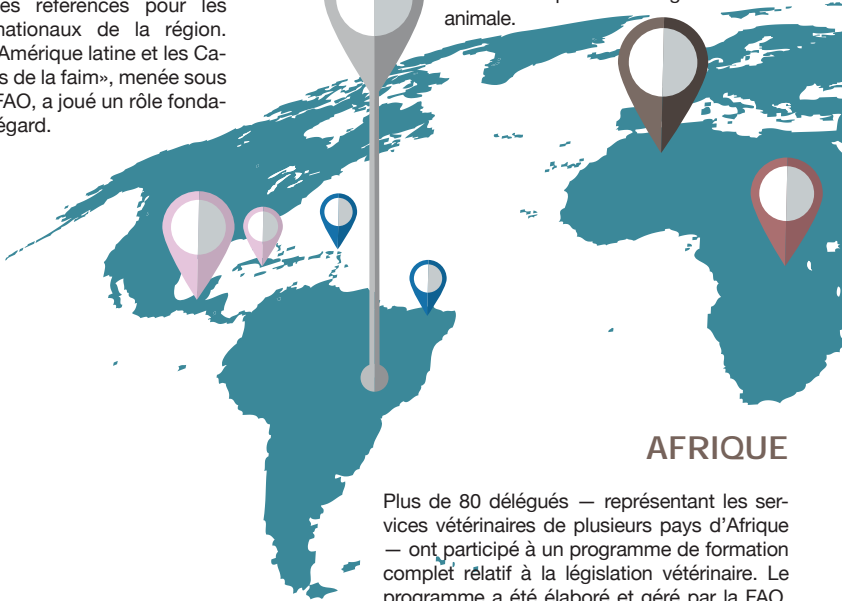
Ces dernières années, la FAO a fourni un appui juridique à 93 pays et à 12 organisations régionales dans le cadre de 129 projets.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

En 2017, le Parlement latino-américain et caribéen (PARLATINO) a adopté la première loi type sur la pêche artisanale, rédigée par une équipe multidisciplinaire composée d'experts techniques et juridiques de la FAO. Le Parlement a également approuvé des lois types sur les droits relatifs à l'alimentation, sur les repas scolaires et sur l'agriculture, qui constituent désormais des références pour les parlements nationaux de la région. L'initiative «L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim», menée sous l'égide de la FAO, a joué un rôle fondamental à cet égard.

AMÉRIQUE CENTRALE

Entre 2010 et 2012, sept pays ont reçu un appui pour élaborer des réglementations visant à lutter contre l'encéphalopathie spongiforme bovine. Dans ce cadre, les législations et les normes nationales et régionales relatives à la santé et à la production animales et à la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et des denrées alimentaires ont été analysées. Des réglementations ont été élaborées selon un processus participatif. La plupart d'entre elles ont été approuvées un an après la fin du projet et l'un des pays participants a obtenu de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) le statut de zone exempte d'encéphalopathie spongiforme bovine. D'autres pays participants ont pu avoir accès à de nouveaux marchés pour vendre leurs produits d'origine animale.

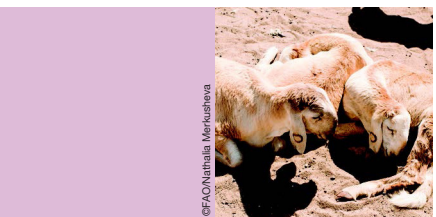


AFRIQUE

Plus de 80 délégués — représentant les services vétérinaires de plusieurs pays d'Afrique — ont participé à un programme de formation complet relatif à la législation vétérinaire. Le programme a été élaboré et géré par la FAO, en coopération avec le Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (JA-BIRA) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). Des ateliers de formation ont été organisés au Kenya et en Tanzanie en 2013.



©FAO/ X. Beaman



©FAO/Nathalia Merkusheva

INTERNATIONAL

Afin d'appliquer la CIPV dans les États Membres ou susceptibles d'en devenir membre, l'étroite coopération avec le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a mené à l'organisation de cinq ateliers régionaux entre 2015 et 2017 pour former 40 experts des questions phytosanitaires et 20 juristes. Plus de 12 pays ont été assistés pour élaborer des législations relatives à la protection phytosanitaire, en vue d'appliquer la CIPV.

ASIE CENTRALE

La FAO a fourni un appui à cinq pays dans le cadre de la révision de leur législation relative à la réglementation des mécanismes de production et de certification des produits biologiques. Ce sont: Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan.

ASIE ET PACIFIQUE

La pêche illécite, non déclarée et non réglementée (IND-NR) est un problème courant dans ces pays. En vue de lutter contre celui-ci, la FAO a fourni un appui à l'examen et à l'élaboration de législations relatives aux pêches et à l'aquaculture dans le domaine de la protection et de l'utilisation durable des ressources halieutiques et a renforcé les capacités des pays s'agissant des mesures du ressort de l'État du port. Cela s'est réalisé grâce aux projets financés par la Norvège et au titre du programme de coopération technique entre 2016 et 2017.

AFRIQUE CENTRALE

En 2013, la FAO a fourni un appui technique à l'élaboration de réglementations visant à harmoniser les normes de protection de la santé des végétaux et des animaux dans les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). L'objectif était de promouvoir la sûreté des échanges commerciaux de végétaux et d'animaux réalisés entre ces pays.



©FAO/Lavy Bouassa & Gastel Mengone



©FAO/Fernando Ruyes - Pantoja



Services juridiques pour le développement

Nous pouvons vous aider

Pour plus d'informations:

LEGN-Chief@fao.org

Photographies de la couverture et quatrième de couverture: © FAO

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Service Droit et Développement

Viale delle Terme di Caracalla - 00153 Rome - Italie



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/)

© FAO, 2020
CA6045FR/1/05.20